

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

### JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s-6c. par ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12s-6c. par ANNEE.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 25 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

#### ANNONCES.

##### Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR LITHOGRAPHE ET PAPETIER, RUE BUADE, 9, RUE BUADE, Haute-Ville, QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gilottet et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cogne et d'Oie, Enveloppes, Cires cacheter, Encres, Encieris, Pupitre portable, Porte-feuilles, Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLE, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

##### JOS GAUVIN,

No. 1, Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

##### Quincaille et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labric. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on a besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.

Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.

JOS GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

##### MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. Ls. Biléau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.

Québec, 11 mai 1849.

##### UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue de livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examinateurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.

Québec, 14 Mai 1849.

##### H. S. BALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

Québec, 6 juin 1849.

##### AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige.

Chas. A. HOLT.

Québec, 11 mai 1849.

##### APPAREILS

##### POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Thos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

INFORME respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le "MARY ANN" et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT d'articles pour l'éclairage au gaz comme jamais il n'en a été offert en cette cité, consistant en Chandeliers, Pendules, Piliers, Brackets, &c., et une variété sans fin d'autres articles avec des Globes en verre coupés pour assortir.

T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de leurs demandes pour appareils pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés et qu'il est prêt à les leur livrer sous le plus court avis.

Québec, 1er juin 1849

#### ANNONCES.

##### LARD, BŒUF & FARINE DE Blé d'Inde, à vendre.

500 QUARTS de farine de Blé d'Inde, qualité supérieure. 100 barils de Saindoux supérieure, No. 1. 30 quarts de, do, do, LARD, mess. Do Prime mess. Do Prime. Bœuf, Prime mess. Do Prime. etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.

Bureau Quai Wellington.

Québec, 6 juin 1849.

##### INSTITUTEUR DEMANDÉ.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La-zon. ou à ce bureau.

Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, ANT. A. PARANT, jr.

Québec, 4 juin 1849.

##### PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique. Grand Aigle, Pelure blanche, Do de Dioptrique, Colombis r. Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin Do do vergé, Grand Raisin velin, Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

##### Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

##### Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

##### Fromage de Gruyères.

REÇU directement de Suisse, Via Bordeaux, et à vendre chez J. & O. CRÉMAZIE,

Québec, 30 Mai 1849.

##### Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

##### AVIS AUX FABRIQUES

& AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

A VENDRE

AU plus bas prix possible un superbe TABLEAU d'EGLISE représentant l'Immaculée Conception, d'après "Murillo." Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Québec, 1er juin 1849.

#### ANNONCES.

##### VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en :

ST. JULIEN, ST. ESTAFÉ, MONFERRAND, BOURG, Vins rouges.

SAUTERNES, GRAVES, CERONS, Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique, Do. de Bordeaux, VINS de la Champagne, SILLERY gd. Mousseux, VERZENAY, do VILLEDOMANGE, MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

##### Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCANTEUR & COURTIER,

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'encan en la Rue SAULT au MAÎLEOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner.

Québec, 9 mai 1849.

##### Biere Alloa de Younger.

LE SOUSSIGNÉ

OFFRE en vente la célèbre BIÈRE ci-dessus, au trait et en bouteilles. La bière au trait se vend au verre; elle est vraiment excellente. Il fournit à toute heure des Soupes, Gâteaux, (Lanches), &c., &c., et constamment à son établissement des Pâtisseries de la plus saine et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT,

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 28 mai 1849.

##### A VENDRE.

BLE. ORGE, POIS, FARINE ENTIERE en poches et en quarts. FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.

Québec, 30 avril 1849.

##### Grains de semence.

200 MINOTS de plus beau BLE de la MER POIRE. 200 minots, ORGE Supérieure, Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulée.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.

Québec, 30 avril 1849.

##### A VENDRE.—A FLOP.

CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux-à-vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey,

Québec, 21 mai 1849.

#### ANNONCES.

##### A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé; BRIQUE à Feu, Boque Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

##### A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Twinkay et Jeanne Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chaines, Grellins, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

##### A VENDRE ex "LADY ELGIN," de Liverpool.

TOUPPE anglaise, Vaiselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaines, Cables de 1 pouce à 11,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 23 mai 1839.



##### Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussitôt que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de la distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer le 25e anniversaire de la fondation de la Société St. Jean-Baptiste de Québec le 25 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée.

Un superbe drapau blanc, dont la magnifique broderie est due à l'aiguille des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composé des amateurs et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des Etats-Unis, à grands frais, une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachée à la société sous la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été inscrit assez de souscriptions chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St. Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et il leur sera réservée une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.

Personne ne sera admis, à moins qu'il n'exhibe une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.

Par ordre du comité de régie.

ULRIC J. TESSIER,

Secrétaire, archiviste,

S. S. J. B. Q.

Québec, 16 mai 1849.—2f. s.

##### Marchandises Nouvelles!

##### CHAPEAUX DE SATIN.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Douglas de Londres, le Rory O'Moore de Liverpool, et le Canada de Glasgow, et par d'autres vaisseaux, leur

##### ASSORTIMENT GENERAL DE MARCHANDISES SECHES,

qu'ils vendent en gros et en détail. Leur assortiment de Draps, de Casimirs et de Patrons de vestes, mérite une attention toute spéciale tant sous le rapport du choix que sous celui du prix.

Leurs CHAPEAUX, dits à la Napoléon, ont de la plus belle qualité et dans le dernier goût, tels qu'il ne s'en trouve nulle part sur le marché de Québec.

AUSSI.

CHAPEAUX MANUFACTURÉS tout exprès pour les Messieurs du Clergé, et un assortiment d'étoffes à soutanances.

Québec, 28 mai, 1849.

Hancé & Frère.

#### LOI DES ECOLES.



Statuts Provinciaux.

12 VICTORIA, CHAP. 50.

Acte pour amender la loi des Ecoles du Bas-Canada. (30 mai 1849.)

Attendu qu'il est nécessaire d'amender un certain acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada: qu'il soit en conséquence statué, etc.

Et il est par ces présentes statué par la dite autorité, que depuis et après la promulgation de cet acte, il sera loisible au gouverneur en conseil de changer les limites des municipalités existantes pour les fins des écoles, de les subdiviser, ou d'en établir de nouvelles aux mêmes fins, ce dont il sera donné avis public par le surintendant des écoles du Bas-Canada, en la manière qui sera ordonnée par le gouverneur.

II. Que depuis et à compter du premier jour de juillet prochain, la rétribution mensuelle dans chaque municipalité scolaire, ne sera exigible qu'à raison de et pour chaque enfant de l'âge de sept à quatorze ans en état de fréquenter les écoles: pourvu toujours, que les enfants de cinq ans à seize ans résidant dans un arrondissement auront droit d'en fréquenter l'école moyennant la dite rétribution mensuelle.

III. Que le 13e paragraphe de la 21e section du dit acte précité, sera rappelé, et qu'à l'avenir les commissaires d'écoles ne pourront exiger la rétribution mensuelle des personnes indigentes, ni d'autres autres personnes à cause des enfants aliénés, aveugles, sourds muets ou incapables de fréquenter l'école à cause de maladie grave et prolongée, non-plus qu'à raison d'enfants absents de la municipalité scolaire, pour leur éducation, ou fréquentant un collège, ou autre institution d'éducation, incorporés ou recevant une allocation spéciale de deniers publics autrement que sous le contrôle des commissaires d'écoles.

IV. Que lorsque dans aucune municipalité scolaire, l'évaluation des propriétés aura été dument faite, et que la répartition ou cotisation pour telle année scolaire commencée, et la répartition ou cotisation de telle évaluation, aura été établie dans une année quelconque avant le premier juillet, pour l'année scolaire à venir, il sera loisible aux contribuables ou autres habitants de telle municipalité, dans le dit mois de juillet de telle année, de fournir par contribution volontaire entre les mains du secrétaire-trésorier la somme voulue pour l'année scolaire alors commencée, pour égaler la somme de deniers publics accordée à telle municipalité à même le fonds des écoles pour la dite année scolaire, de laquelle contribution volontaire le paiement sera attesté sous serment, prêté devant un juge de paix, par le secrétaire-trésorier et par le président ou un autre des commissaires d'écoles de la dite municipalité, lequel serment sera transmis au surintendant des écoles avant le dixième jour d'août: pourvu toujours, que le dit secrétaire-trésorier ne recevra le montant de telle contribution volontaire qu'en une seule fois et non par parties; et le secrétaire-trésorier gardera alors entre ses mains le dit montant pour remplacer le fonds qui eut été prélevé par cotisation pour telle année scolaire commencée, et la répartition ou cotisation demeurera alors inopérative pour telle année dans telle municipalité: pourvu toujours, que rétribution mensuelle et toute cotisation imposée pour le dit assés des maisons d'écoles soient payables, nonobstant la dite contribution volontaire.

V. Que lorsque les commissaires d'écoles de municipalités pauvres auront mis de bonne foi à exécution les dispositions de la loi, et que néanmoins le montant perçu sur la répartition ou cotisation ne s'élèverait pas au montant requis par la loi, il sera au pouvoir du surintendant des écoles,